



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai , le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 18/05/2021

Compte-rendu affiché le 26/05/21

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Maud MILLIER DUMOULIN.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Ahlame TABBOUBI ; Wilfrid COUPE ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Marine BOISSIER ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marion LECLERE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Maryse DOMINGUEZ a donné procuration à Sandrine COMTE

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Jean-Luc PAYS a donné procuration à Marine BOISSIER

Anne DEMOND a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Max SEBASTIEN a donné procuration à Eliane CHAPON

Sandrine BELMONT a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Lionel RUFIN a donné procuration à Patrice LANGIN

Nora BELATTAR a donné procuration à Dominique LARGE

Jacques ROS a donné procuration à Marion LECLERE

Marjorie MERCIER a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Maryse MICHAUD a donné procuration à Sandrine COMTE

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Oihiba DRIDI a donné procuration à Marion LECLERE

Bernard JAVAZZO a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Maud MILLIER DUMOULIN

ABSENT

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion

2 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 32 sans participation,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, dont la compétence relève du Grand Lyon, ainsi que de la note synthétique de l'Agence de l'eau relative aux redevances perçues.

3 - Mise en place du forfait mobilités durables pour le personnel communal

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la mise en place du forfait mobilités durable pour le personnel communal à hauteur de 200 € par an pour 100 jours annuels d'utilisation d'un cycle sur le trajet domicile-travail.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif.

4 - Exonération partielle du paiement des droits de place et de voirie pour les abonnés des marchés du mercredi et/ou du dimanche

Rapporteur: Monsieur SEBASTIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'exonérer de droits de place et droits annexes, tous les abonnés visés par le décret 2021-296 du 19 mars 2021, n'ayant pu exercer leur activité sur les marchés du mercredi et/ou du dimanche entre le 27 mars et le 18 mai 2021.

5 - Exonération totale du paiement des droits de voirie pour les restaurateurs possédant des terrasses pour l'année 2021

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'exonérer de droits de voirie l'ensemble des cafetiers et restaurateurs pierre-bénitains possédant une terrasse.

6 - Garanties d'emprunt VILOGIA

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement de deux Prêts de montants respectifs totaux de 798 831 euros et 750 312 euros souscrits par l'Emprunteur (Vilogia) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêts n° 120498 et 120638 constitués chacun de 3 lignes.

Lesdits contrats sont joints en annexe de la présente délibération dont ils font partie intégrante.

Les montants ainsi garantis s'élèvent à:

- 119 824,65 euros pour le prêt n° 120498
- 112 546,80 euros pour le prêt n° 120638.

ACCORDE la garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des contrats de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de Prêt signés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

POLE TECHNIQUE

7 - Transfert de compétence "Eclairage public" au profit du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)

Rapporteur: Monsieur COUPE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 4 abstentions,

APPROUVE le transfert de compétence Eclairage Public de la commune de Pierre-Bénite, à compter du 1^{er} janvier 2022, au profit du SIGERLy, dans les conditions administratives, techniques et financières y afférant,

NOTIFIE au SIGERLy la présente délibération afin qu'il puisse en conséquence effectuer une modification statutaire en ce sens,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence Eclairage Public.

POLE FAMILLES & EDUCATION

8 - Evolution des EAJE municipaux et Mise à jour des capacités des EAJE

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 4 abstentions,

DECIDE la fermeture de l'EAJE Les Tulipes au 22 août 2021 et l'ouverture de l'EAJE Pré-en-Bulle au 23 août 2021 ;

APPROUVE les capacités d'accueil des EAJE de la ville décrites ci-dessus ;

APPROUVE l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus.

9 - Convention pour l'attribution de places en crèche avec Babilou

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 4 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », et tous les documents s'y rapportant, pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 pour la réservation de 3 berceaux pour un montant annuel de 8 500 € par berceau.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641.

10 - Convention pour l'organisation de séjours jeunesse avec l'association Humatopie

Rapporteur: Madame LARGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et L'association Humatopie, sise 13 avenue de Genève à Thonon les bains (74200), représentée par Monsieur Yoan DOUALLA, en qualité de président, valable pour l'année 2021, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

11 - Voeu relatif au projet Hercule

Rapporteur: Madame MILLIER DUMOULIN

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE la formulation de ce vœu

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19H52